

## Fiche de poste salarié agricole

### **Taches et compétences**

La ferme de Bodeguin est composée d'un élevage de 25 vaches laitières et d'un atelier de transformation avec vente directe des produits. Le ou la salarié-e travaillera avec les associés du GAEC.

A l'élevage le ou la salarié-e devra maîtriser :

- La traite des vaches
- L'alimentation des animaux (vaches, génisses et Vaches Taries)
- La conduite du tracteur avec Chargeur pour l'alimentation et pour racler le fumier.

Sur l'atelier de transformation, le ou la salarié-e sera accompagné-e d'un associé, il-elle sera amené-e à :

- Livrer des magasins de producteurs
- Assurer des permanences dans les magasins
- Préparer les commandes
- Seconder un associé lors des fabrications

Pour cet atelier, un temps de formation sera mis en place.

### **Horaires (21h) et salaire :**

- Lundi 7h-10h : Traite et alimentation + mise en pot
- Mardi 7h-13h : Aide au labo de transfo ; 14h30-19h30 (un mardi de temps en temps) permanence en magasin.
- Mercredi 7h-11 h : Traite + livraison ; 15h30-19h30 (un mercredi sur 3) vente sur le marché

Ces horaires sont proposées pour la période du 1 mai au 30 juin. Elles sont susceptibles d'évoluer à la hausse selon l'évolution de la ferme avec notamment la mise en place d'un week-end par mois travaillé.

Salaire : SMIC horaire

### **Qualités :**

Pour ce poste, nous attendons que le ou la salarié-e soit :

- Conscientieux-se -e au travail : l'atelier de transfo nécessite une rigueur de l'alimentation à la vente pour garantir la fabrication de produits sains (respect des règles d'hygiène, protocole de traite...)
- Responsable : nous entendons par là qu'il ou elle soit en capacité de prendre des responsabilités et de faire part de ses questionnements face aux situations qu'elle ou il ne maîtrise pas.
- Autonome : être capable à terme de travailler sur la ferme le week-end
- Entraîné : l'activité présente de la vente, nous souhaitons que le ou la salarié-e soit avenant-e et pédagogue

### **Autres**

Une période d'essai et de formation de 1 mois sera mis en place

Permis B exigé

Expérience agricole nécessaire